

No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS, L'HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE L'ÉGLISE, LE 4 MARS 2019, À 20H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME PARISE CORMIER, MAIRESSE.

Sont présents : Mesdames Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture, Parise Cormier et Suzanne Demers et messieurs Denis Roy, Magella Tremblay et Réjean Morency.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier.

Ouverture de
la séance

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #19-40
Procès-verbal
du 04-02-
2019

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 4 février 2019, tel que rédigé.

Rés. #19-41
Période de
questions

Il est unanimement résolu ;
La période de questions débute à 20h01 et se termine à 20h31.

Rés. #19-42
Comptes du
mois

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que les conseillers autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2019, au montant de 74 669,96 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. #19-43
Compte du
mois -
règlement
#18-729 (rang
St-Antoine)

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2019 du règlement #18-729 (décrétant des travaux de réfection de voirie du rang Saint-Antoine, entre le 673 et le 853, et prévoyant un emprunt de 477 000 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 1 478,87 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #19-44
Compte du
mois -
règlement
#18-730
(travaux
d'aménage-
ment au parc
du Faubourg)

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de février 2019 du règlement #18-730 (décrétant des travaux d'aménagement au parc du Faubourg Olympique et prévoyant un emprunt de 774 400 \$ pour en acquitter le coût), au montant total de 1 304,72 \$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Rés. #19-45
Approbation
états
financiers
2016 - OMH

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;
Que les conseillers municipaux approuvent les états financiers pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges.



No de résolution
ou annotation

- Rés. #19-46
Aide
financière -
Ensemble
vocal Arc-en-
Sons
- Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;
Que la Municipalité fasse paraître une (1) page entière couleur, au coût de 250 \$, dans le programme du 20^e spectacle annuel organisé par l'Ensemble vocal Arc-en-Sons qui aura lieu les 3, 4 et 5 mai 2019 à l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne.
- Rés. #19-47
Aide
financière -
Club
Optimiste
- Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;
Que la Municipalité participe à la 13^e édition du souper-bénéfice annuel du Club Optimiste Côte-de-Beaupré qui a eu lieu le samedi 2 mars 2019 à l'école secondaire du Mont-Sainte-Anne et réserve une table pour 10 personnes au coût de 250 \$.
- Rés. #19-48
Aide
financière -
Club de
marche de la
Côte-de-
Beaupré
- Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;
Que la Municipalité octroie une aide financière de 600 \$ au Club de marche de la Côte-de-Beaupré pour la réalisation de ses objectifs annuels en échange de visibilité selon la proposition rédigée par le Club de marche.
- Rés. #19-49
Aide
financière -
Télévision
d'ici
- Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;
Que la Municipalité achète deux billets, au coût de 100 \$ chacun, pour la 7^e soirée-bénéfice annuelle de la Télé d'Ici qui aura lieu le jeudi 11 avril 2019. Madame Parise Cormier et madame Louise Thouin participeront à l'événement.
- Rés. #19-50
Aide
financière -
Club cycliste
du Mont-
Sainte-Anne
- Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;
Que la Municipalité accorde une aide financière de 500 \$ au Club cycliste du Mont-Sainte-Anne. Cette subvention servira à la section « Fatbike » du Club cycliste du Mont-Sainte-Anne.
- Rés. #19-51
Attribution du
contrat de
transport pour
les camps de
jour 2019
- Attendu que la Municipalité est allée en soumission pour le transport des jeunes aux camps de jour pour l'année 2019 auprès de deux transporteurs scolaires, soit Autobus Des Monts et Autobus Beaupré;
Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :
- | Entreprises | Conformité | Transport régulier (a) | Transports spéciaux (b+c) | Total (taxes en sus) |
|----------------------|------------|------------------------|---------------------------|----------------------|
| Autobus Beaupré enr. | Oui | 21 905 \$ | 3 093 \$ | 24 998 \$ |
| Swiftrans Inc. | Non | 20 650 \$ | 3 030 \$ | 23 680 \$ |
- Attendu que Swiftrans a soumissionné en lieu et place d'Autobus des Monts;
Attendu que la Municipalité avait adopté la résolution #19-13 pour accorder le contrat à Swiftrans;
Attendu que la Municipalité a été informée que la soumission de la compagnie Swiftrans était non conforme parce qu'elle n'a pas été invitée à soumissionner;
Attendu que la mairesse a apposé son droit de veto sur la résolution #19-13;



No de résolution
ou annotation

Attendu que les membres du conseil municipal ont à se prononcer de nouveau sur l'octroi du contrat pour le transport des jeunes aux camps de jour;

Attendu les informations obtenues concernant la conformité des soumissions.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;

Que la Municipalité accorde le contrat pour le transport des jeunes aux camps de jour pour l'année 2019 au soumissionnaire conforme, soit la firme Autobus Beaupré enr., pour un montant de 24 998 \$ (plus taxes). Le directeur des loisirs est autorisé à signer le contrat.

Rés. #19-52
Invitations
fournisseurs -
Asphalte,
nettoyage des
rues, fauchage
d'herbe,
matériaux
d'emprunt

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux invitent les fournisseurs suivants à soumissionner pour :

- Plates-bandes :
 - Les Jardins d'Olivier
 - Aquabisson
 - Louise Lacroix
- Asphalte :
 - Interblocs Blouin
 - Pavage SM Inc.
 - P.E. Pageau Inc.
 - Eurovia Québec Construction inc.
 - Pavage UCP Inc.
 - Entreprises Gérard Godin
- Nettoyage des rues :
 - Charles Trudel Inc.
 - M&G Grenier Inc.
 - Construction H.D.F.
- Fauchage d'herbe :
 - Les Gazonniers du Cap
 - Déneigement Daniel Lachance Inc.
 - Déneigement Ouellet Inc.
- Matériaux d'emprunt :
 - André Lachance Excavation Terrassement Inc.
 - Déneigement Daniel Lachance Inc.
 - Les Entreprises LT Ltée
 - Alain Martineau Excavation Inc.
 - Les entreprises Lafontaine Inc.

Rés. #19-53
Demande de
droit de
passage et
d'affichage -
Événement
cycliste Gran
Fondo Mont-
Ste-Anne

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que la Municipalité appuie et approuve la demande de droit de passage de l'événement Gran Fondo Mont-Ste-Anne édition 2019 qui aura lieu le dimanche 14 juillet 2019, ainsi que la demande de droit à l'affichage temporaire pour cette même journée.

Rés. #19-54
Mandat
services

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux accordent le mandat pour les services professionnels



No de résolution
ou annotation

professionnels pour l'hôtel de ville d'architecture à la firme Onico architecture et design tactique pour un montant de 24 500,00 \$ incluant les taxes applicables pour l'agrandissement de la bibliothèque, le réaménagement partiel intérieur et la rénovation partielle de l'intérieur.

Rés. #19-55
Demande
d'autorisation
de passage -
Grand défi
Pierre Lavoie
Attendu que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

Attendu que le 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges le vendredi 14 juin 2019;

Attendu que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

Attendu que certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges en fait partie.

En conséquence :

Il est proposé par madame Suzanne Demers et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal autorise le passage des cyclistes du 1000 km sur nos routes prévu dans les tracés déposés;

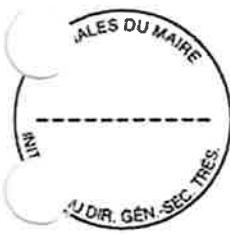
Que la Municipalité collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires à la tenue de l'événement;

Que la Municipalité publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement;

Que la Municipalité autorise le vol de drones sur son territoire selon le cadre réglementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

Rés. #19-56
Embauche -
Camps de jour
été 2019
Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
Que la Municipalité engage les personnes suivantes pour les camps de jour 2019 :

- Programme «Les Explorateurs»
Responsable d'équipe :
Ann-Sophie Lachance-Fréchette (1 an)
Adjointe à la responsable d'équipe :
Meagann Tremblay-Racine (N)
Animateurs :
Alexandra Duclos (4 ans)
Sophia Robitaille (3 ans)
Stéphanie Lamontagne (2 ans)
Olivier Hamel (2 ans)
Mylène Racine-Turmel (1 an)
Jade Parent (1 an)
Kaïna Labrecque (1 an)
Joshua Richard (1 an)
Noémie Lepage (1 an)
Victoria Vézina (N)
Maïka Charrette (N)
À déterminer
À déterminer
Ressources en accompagnement :
Florence Desgagné, accompagnatrice (3 ans)
Lisa de Sousa (1 an)



No de résolution
ou annotation

Ann-Sarah Lachance (1 an)
Clémentyne Pelletier (1 an)

- Programme Ados-Aventure, édition 2019
Animateur responsable Ados-aventure : Camille Boucher (1 an)
À déterminer, animateur(trice)

Note : () = nombre d'années d'engagement au camp d'été

Rés. #19-57
Programme
de soutien
financier pour
la préparation
des
municipalités
aux sinistres

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu :

Que la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme de soutien financier pour la préparation des municipalités aux sinistres et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la MRC de La Côte-de-Beaupré pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la Municipalité autorise monsieur Martin Leith, secrétaire-trésorier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement #19-748 décrétant des travaux de réfection de voirie de l'avenue Royale, entre le 5521 et 5728, et prévoyant un emprunt de 710 000 \$ pour en acquitter le coût.

Le secrétaire-trésorier, monsieur Martin Leith, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement sur le règlement #19-749 décrétant des travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 1 083 786 \$ pour en acquitter le coût.

Attendu que les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l'approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires de service;



No de résolution
ou annotation

Attendu que Développement Côte-de-Beaupré est l'organisme délégué par la MRC de La Côte-de-Beaupré pour assurer la gestion du transport collectif et adapté des municipalités de L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim;

Attendu que le service de transport collectif et adapté pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile - Organisateur de déplacements et que PLUMobile fait partie intégrante de l'organisme Développement Côte-de-Beaupré;

Attendu que le Développement Côte-de-Beaupré est un organisme légalement constitué;

Attendu que le conseil municipal accepte et approuve la grille tarifaire 2019 :

	Tarif actuel
Déplacements à l'intérieur des MRC (interne) - paiement argent	4,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'intérieur des MRC (interne)	37,50 \$
Déplacements à l'extérieur des MRC (externe) - paiement argent	5,00 \$
Série de 10 billets pour les déplacements à l'extérieur des MRC (externe)	45,00 \$
Laissez-passer mensuel adulte (externe)	100,00 \$
Laissez-passer mensuel aîné et étudiant (externe)	70,00 \$
Enfant de 5 ans et moins	GRATUIT

Attendu que Développement Côte-de-Beaupré a préparé les prévisions budgétaires pour l'année 2019, et que ces prévisions ont été adoptées le 8 novembre 2018 par résolution 2018-CA-48 du conseil administratif;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires adoptées par Développement Côte-de-Beaupré et qu'il accepte et approuve ces prévisions budgétaires;

Attendu que la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a été établie à 22 246,02 \$ représentant 6,57 \$ par habitant pour l'année 2019;

Attendu que le 6,57 \$ de la quote-part inclut le transport collectif et le transport adapté dans toutes les municipalités participantes;

Attendu que la quote-part de la Municipalité est conditionnelle à la participation financière du ministère des Transports au transport collectif et adapté.

En conséquence :

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges accepte de payer la quote-part pour l'année 2019, soit une somme de 22 246,02 \$ à PLUMobile - Organisateur de déplacements.

Rés. #19-59
Appel d'offres
- Rue du
Faubourg

Il est proposé par monsieur Denis Roy et unanimement résolu ;

Que la Municipalité aille en appel d'offres pour les travaux de remplacement d'aqueduc, d'égout et de réfection de voirie de la rue du Faubourg et prévoyant un emprunt de 1 083 786 \$ pour en acquitter le tout.



No de résolution
ou annotation

- Explication et consultation sur une dérogation mineure - 154, rue de la Cavée
- Le directeur général, monsieur François Drouin, donne des explications sur la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme au 154, rue de la Cavée l'agrandissement d'un bâtiment principal dont une superficie de 1,92 m² est située à une distance de 4,6 m de la limite avant du lot alors que la distance minimale exigée est de 6 m tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.
- 22 personnes étaient présentes.
Aucun commentaire n'a été adressé au conseil municipal.
- Rés. #19-60
Dérogation mineure au 154, rue de la Cavée - Agrandissement
- Attendu la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme au 154, rue de la Cavée l'agrandissement d'un bâtiment principal dont une superficie de 1,92 m² est située à une distance de 4,6 m de la limite avant du lot alors que la distance minimale exigée est de 6 m tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674;
- Attendu que la demande implique un empiétement limité dans la marge de recul, difficilement visible considérant la configuration particulière du lot (lot d'angle) et de l'implantation des bâtiments voisins;
- Attendu que la demande n'a pas pour effet de créer un rapprochement marqué entre les bâtiments ni de diminuer la superficie d'espace vert en cour avant;
- Attendu que le demandeur démontre un préjudice associé à la difficulté d'agrandir le bâtiment conformément à la réglementation en raison de l'aménagement intérieur existant;
- Attendu l'aspect esthétique de l'agrandissement;
- Attendu que lors de la réunion du 19 février 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable pour cette demande de dérogation mineure.
- En conséquence :
- Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;
- Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme au 154, rue de la Cavée l'agrandissement d'un bâtiment principal dont une superficie de 1,92 m² est située à une distance de 4,6 m de la limite avant du lot alors que la distance minimale exigée est de 6 m tel que prescrit à l'annexe J du règlement de zonage #15-674.
- Rés. #19-61
Permis PIIA
- Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;
- Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #15-674;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 19 février 2019, une recommandation défavorable pour le 60, rue du Vallon-du-Skieur;
- Attendu que de nouveaux plans ont été présentés au conseil municipal le 25 février 2019 pour le 60, rue du Vallon-du-Skieur;
- Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 19 février 2019, des recommandations favorables pour le 154, rue de la Cavée, le 72, rang St-Julien, le 10, rue du Refuge, le 2239, avenue Royale et le 143, rue de la Cavée.



No de résolution
ou annotation

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Réjean Morency et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent les recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accorder un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandations CCU
154, rue de la Cavée	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	#19-3
72, rang St-Julien	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#19-4
10, rue du Refuge	Construction d'une résidence unifamiliale isolée	#19-5
2239, avenue Royale	Agrandissement d'une résidence unifamiliale jumelée	#19-6
60, rue du Vallon-du-Skieur	Agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée	#19-7
143, rue de la Cavée	Construction d'un bâtiment complémentaire	#19-8

Une condition particulière est exigée pour les permis suivants :

- 154, rue de la Cavée : que le revêtement de bois de la façade avant soit orienté à la verticale tel qu'illustré sur les plans.
- 10, rue du Refuge : que le revêtement de fibrociment de couleur ébène de la façade ouest soit remplacé par un revêtement de fibrociment de couleur séquoia pâle.

Rés. #19-62
Adoption du
règlement
#19-750
(réfection du
rang Ste-
Marie)

Il est proposé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le règlement #19-750 décrétant des travaux de réfection de voirie d'une partie du rang Sainte-Marie, et prévoyant un emprunt de 320 279,52 \$ pour en acquitter le coût. Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.

Consultation
publique sur
le règlement
#19-757
modifiant le
plan
d'urbanisme

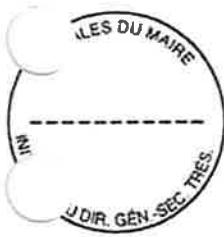
Le directeur général, monsieur François Drouin, donne des explications sur le règlement #19-757 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 15-672).

22 personnes étaient présentes.

Rés. #19-63
Adoption du
second projet
de règlement
#19-753
modifiant le
règlement de
zonage

Il est proposé par madame Mélanie Royer-Couture et appuyée par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement #19-753 modifiant le règlement de zonage #15-674. Ce second projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.



No de résolution
ou annotation

Rés. #19-64 Adoption du règlement #19-757 modifiant le plan d'urbanisme	<p>Il est proposé par madame Suzanne Demers et appuyée par monsieur Magella Tremblay et unanimement résolu ;</p> <p>Que le conseil municipal adopte le règlement #19-757 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 15-672). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était retranscrit au long.</p>
Rés. #19-65 Adoption du règlement #19-758 (rémunération des élus)	<p>Il est proposé par monsieur Denis Roy et appuyé par madame Louise Thouin et unanimement résolu ;</p> <p>Que le conseil municipal adopte le règlement #19-758 modifiant le règlement #11-605 relatif à la rémunération des élu(e)s municipaux.</p>
Avis de motion sur le plan d'urbanisme	<p>Monsieur Magella Tremblay, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-759 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 15-672). La demande vise l'agrandissement de la zone VP-027 à même une partie de l'aire d'affectation « Fr - Forêt et récréation ».</p>
Rés. #19-66 Adoption du projet de règlement #19-759 (plan d'urbanisme)	<p>Il est proposé par madame Louise Thouin et appuyée par madame Mélanie Royer-Couture et majoritairement résolu ;</p> <p>Que le conseil municipal adopte le projet de règlement #19-759 modifiant le plan d'urbanisme (règlement numéro 15-672).</p> <p>VOTE : Pour : Denis Roy, Suzanne Demers, Magella Tremblay, Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture Contre : Réjean Morency</p>
Avis de motion sur le règlement de zonage	<p>Monsieur Magella Tremblay, conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #19-760 modifiant le règlement de zonage (règlement numéro 15-674). Le règlement porte sur deux points, soit l'agrandissement de la zone VP-027 à même la zone Fr-029 et le revêtement métallique imitant le clin de bois.</p>
Rés. #19-67 Adoption du projet de règlement #19-760 (règlement de zonage)	<p>Il est proposé par monsieur Denis Roy et appuyé par madame Louise Thouin et majoritairement résolu ;</p> <p>Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement #19-760 modifiant le règlement de zonage (règlement numéro 15-674).</p> <p>VOTE : Pour : Denis Roy, Suzanne Demers, Magella Tremblay, Louise Thouin, Mélanie Royer-Couture Contre : Réjean Morency</p>
Rés. #19-68 Période de questions	<p>Il est unanimement résolu ;</p> <p>La période de questions débute à 20h58 et se termine à 21h14.</p>
Fin de la séance	Levée de la séance à 21 heures 14.



No de résolution
ou annotation

Parise Cormier, mairesse

Martin Leith, secrétaire-trésorier